

## COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Membres électeurs : 52  
Membres électeurs présents : 37  
Pouvoirs : 7  
Membres électeurs votants : 44

### Délibération N° 2020/07

ADOPTION DES MESURES TRANSITOIRES POUR PROLONGER L'APPUI FINANCIER DE L'OFFICE DE L'EAU

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

**ADOpte les mesures transitoires pour prolonger l'appui financier de l'office de l'eau.**

Saint-Denis, le

**08 DEC. 2020**

Le président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité,

